**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :

BACHELIER DE Specialisation : MEDIATeur -

NIVEAU 2

**ENSEIGNEMENT superieur de TYPE COURT**

DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

|  |
| --- |
| **CODE : 99 30 09 U35 D1****CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :**BACHELIER DE Specialisation : mediateur – niveau 2 ENSEIGNEMENT superieur de Type court |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant, en situation d’activité professionnelle encadrée et supervisée, d’expérimenter une pratique concrète de médiation.

En particulier, elle permet à l’étudiant de développer ses capacités à :

* mobiliser de façon pertinente et personnalisée les compétences théoriques et méthodologiques acquises au cours de sa formation ;
* dégager les spécificités de la médiation et du rôle de médiateur ;
* expérimenter et justifier la méthodologie et les moyens techniques d’intervention ;
* analyser les processus relationnels à l’œuvre ;
* évaluer sa pratique en regard de son évolution professionnelle et de son positionnement au sein du milieu de travail dans lequel il exerce.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

*à partir de situations professionnelles issues de deux secteurs différents de médiation, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie :*

* en rédiger une synthèse écrite ;
* décrire objectivement une situation de médiation issue de chacun des secteurs ;
* identifier le contexte institutionnel et organisationnel de ces situations ;
* décrire et argumenter les spécificités du rôle de médiateur observé ;
* identifier éventuellement l’interaction entre les situations observées et lui ;
* identifier la part de subjectivité dans son observation ;
* relever et décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis d’appréhender le processus de médiation.

*à partir d’une stratégie d’intervention de médiation qu’il aura proposée, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie :*

* + effectuer la synthèse orale et/ou écrite d’une situation professionnelle ;
	+ expliciter la stratégie d’intervention :
* en s’appuyant sur des repères et références théoriques ;
* en décodant la demande et en l’analysant ;
* en situant le cadre de l’intervention ;
* en justifiant un choix de techniques adaptées ;
* en clarifiant le rôle spécifique du médiateur dans l’utilisation des ressources humaines des individus et des groupes ;
* en identifiant ses ressources, ses limites, ses valeurs.
	1. **Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement :

* **«**Activités professionnelles de formation : Bachelier de spécialisation : médiateur - Niveau 1 », code 99 30 05 U35 D1

et

* **«**Médiation et relation »Code: 99 30 04 U35 D1.
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,**

*au travers d’un ou plusieurs rapports d’activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques, du prescrit légal en vigueur et de l’usage correct de la langue française :*

* de concevoir, réaliser et évaluer des interventions de médiation qui intègrent :
* une analyse de la demande et du contexte,
* la justification des choix méthodologiques,
* une analyse des processus relationnels,
* des indicateurs d’évaluation,
* une évaluation du processus de médiation développé ;
* de relever et de décrire en quoi les activités professionnelles de formation lui ont permis de mettre en œuvre différents aspects du processus de médiation à l’occasion de son intervention ;
* de dresser le bilan des acquis de ses activités professionnelles de formation, à partir des activités d’intervision et de supervision, et d’en évaluer l’impact sur son identité professionnelle de médiateur.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* la qualité de l’expression orale et/ou écrite,
* le degré de clarté et de structuration de la présentation de ses interventions,
* la qualité de l’analyse et du questionnement,
* la qualité de l’autoévaluation et de l’analyse de ses acquis,
* la qualité des liens établis entre la pratique de terrain et les éléments théoriques avancés,
* la prise en compte des feed-back des supervisions et intervisions.
1. **PROGRAMME**
	1. **Programme pour l’étudiant**

L’étudiant sera capable :

* d’expérimenter une insertion professionnelle dans un contexte de travail de médiation ;
* de concevoir, de réaliser et d’évaluer des interventions de médiation :
* analyser la demande et le contexte de l’intervention ;
* utiliser des outils et des techniques appropriés ;
* justifier le choix des outils employés ;
* soutenir l’élaboration de solutions originales et, le cas échéant, aider à la rédaction du protocole d’accord ou de tout autre document utile ;
* analyser le processus de médiation développé ;
* rendre compte des difficultés rencontrées, des solutions apportées et des comportements adoptés ;
* élaborer des indicateurs d’évaluation de la médiation ;
* relever les aspects éthiques et déontologiques ;
* évaluer sa pratique et analyser sa méthodologie dans le cadre d’intervisions et de supervisions.
	1. **Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

Le personnel chargé de l’encadrement a pour fonction,

*au travers de séances d’intervision ou de supervision :*

* d’offrir à l’étudiant un espace de réflexion, d’analyse critique de sa pratique professionnelle et des pistes de travail ;
* de l’accompagner dans son questionnement et ses analyses de situations ;
* de l’amener à établir des liens entre les contenus de la formation et l’analyse des situations ;
* de l’aider dans sa compréhension des processus de médiation à l’œuvre ;
* de le soutenir dans la compréhension de son engagement personnel en situation d’intervention ;
* de l’aider à transposer ses acquis à d’autres situations de médiation ;
* de clarifier avec l’étudiant, le service ou l’organisation, les termes du contrat d’activités professionnelles de formation en fonction des items du programme de l’étudiant ;
* de gérer le suivi des activités professionnelles de formation et les contacts avec les organisations et les services concernés ;
* de définir la démarche attendue, d’annoncer les critères et les modalités d’évaluation ;
* d’apporter tout élément utile à la compréhension des spécificités des secteurs et services dans lesquels l’étudiant s’insère ;
* de contribuer à l’élaboration, par l’étudiant, d’une représentation originale et personnalisée de la médiation.
1. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Sans objet.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Etudiant : 80 périodes Code U**

 Z

* 1. **Encadrement des activités professionnelles de formation :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Dénomination du cours | Classement | Code U | **Nombre de périodes****par groupe d’étudiants** |
| Encadrement des activités professionnelles de formation : Spécialisation de médiateur - niveau 2  | CT | I | 20 |
| **Total des périodes** | **20** |